

PROCES-VERBAL SEANCE DU jeudi 7 décembre 2023 - 20 H 30

Président de séance : Mme FOURNEL Béatrice

Membres présents : Mme BISSUEL Victoire, Mme CHAMBOST Françoise, M. CHERBLANC Raphaël, Mme FOURNEL Béatrice, M GIROUD Lucien, Mme PAIN Evelyne, Mr PION Éric, M LAURENT Benoît

Membres absents excusés : M GUILLEMOT Olivier a donné pouvoir à Mme FOURNEL, Mme RONDEPIERRE Amandine a donné pouvoir à Mme CHAMBOST

Nombre des Conseillers en exercice : 10 présents : 8 votants : 10 quorum : 6

Secrétaire de séance : Françoise CHAMBOST

Mme FOURNEL soumet à approbation le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023, il est approuvé à l'unanimité. Il sera publié sur le site internet de la commune www.Machézal.fr et à disposition au secrétariat de mairie.

Ordre du jour de la séance :

- 1 - Voirie 2024
- 2 - Avenant station Grand'Place
- 3 - Mise à disposition de l'agent pour l'entretien des stations (budget assainissement)
- 4 - Choix des entreprises pour l'aménagement local buvette et ex-cure
- 5 - Demande de subvention à la Région pour travaux d'aménagement local buvette
- 6 - Demande de subventions pour bâtiments communaux
- 7 - Changement de chaudière
- 8 - Assurance du personnel
- 9 - Prime pouvoir d'achat
- 10 - Modification du PLUI
- 11 - Implantation des zones d'accélération pour les installations terrestres de production renouvelable
- 12 - Demande de subventions exceptionnelles des associations Villages Partages, Sou des Ecoles
- 13 - Participation financière pour construction d'un gymnase à Amplepuis
- 14 - Questions diverses

Mme FOURNEL informe qu'elle a passé des écritures comptables pour créances éteintes pour des recouvrements non effectués par la Trésorerie sur des montants d'années antérieures de 0.01€, suite au passage à l'euro pour Mme DUBESSY et M REY et 47€ pour Mme SANCHEZ concernant les taxes d'ordures ménagères. Elle donne ensuite la parole à M CHERBLANC pour débiter l'ordre du jour.

1 - Voirie 2024

M CHERBLANC explique que la commission voirie a étudié les devis de 4 entreprises différentes pour le programme de réfection des chemins suivants pour 2024 : chemin de la Maconnière 28 m jusqu'à la route, Chemin de la croix de l'Orme (portion actuellement en terre avec limitation de vitesse à 30km/h et sens interdit sauf ordures ménagères pour la descente), chemin de la Gongardièrre, bordures de parking de la salle d'animation, entrée de M LAURENT à Champamont. Il détaille les différents procédés et propose de retenir le devis de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 43522.20€ TTC. Il a négocié des prix fixes jusqu'à réalisation des travaux au printemps 2024, le budget voirie annuel habituel est de

50000€ environ. Mme FOURNEL procède au vote et demande de l'autoriser à valider le devis de l'entreprise EUROVIA pour 43 522.20€ TTC

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Mme FOURNEL demande de l'autoriser à déposer les dossiers de demande de subventions de ces travaux de voirie auprès des services du Département de la Loire et procède au vote

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2 - Avenant station Grand Place

Mme FOURNEL explique que des modifications vont devoir être apportées au coût global des travaux de la station d'épuration de la Grand Place qui avaient été portés à 486 732€TTC : + 6 666€ pour une vanne et des canalisations en polypropylène, - 23 760€ de moins-value de traitement des déchets, + 660€ de vidange de la STEP, + 10 800€ pour la pose et dépose des déchets désamiantés. Elle propose de porter à 493 398€ le montant du marché, montant maximum pouvant être atteint en fonction des tranches optionnelles qui devront être activées, et demande de l'autoriser à activer les tranches optionnelles, elle passe au vote

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

3 - Mise à disposition de l'agent pour l'entretien des stations (budget assainissement)

Mme FOURNEL indique que le transfert de la compétence assainissement pour 2026 à l'organisme Roannaise de l'Eau a été acté à la Copler et qu'il convient de préparer ce transfert. Pour cela, elle souhaite prendre en compte dans le budget assainissement le temps passé chaque année par l'agent communal à l'entretien des stations d'épuration, et propose de porter au budget 2023 les 92 heures calculées valorisées à 1 625.38€ en régularisation, elle procède au vote

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Mme FOURNEL informe que les travaux de la station d'épuration ont pris du retard du fait des intempéries et des fortes précipitations. Elle prévient que si les travaux ne sont pas achevés dans les temps, la subvention DETR ne pourra pas être liquidée et la demande d'une DETR sur d'autres projets ne pourra pas être demandée.

4 - Choix des entreprises pour l'aménagement local buvette et ex-cure

Mme PAIN prend la parole et fait le point sur la réflexion de la commission bâtiments sur le choix des entreprises pour les travaux de réfection du terrain derrière la mairie et la construction du local buvette. Mme FOURNEL précise que certains corps de métiers n'ont pas encore été sélectionnés car tous les artisans n'ont pas fait parvenir leurs devis. La commission bâtiments s'est réunie pour étudier les chiffrages à disposition.

Pour la maçonnerie, Mme PAIN propose de retenir l'entreprise BISSAY LAFFAY pour un montant de 35 760€HT. Mme FOURNEL précise qu'il y avait un écart important entre cette entreprise et les 2 autres consultées pour les mêmes travaux chiffrés et procède au vote

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Pour la charpente/zinguerie, la commission propose de retenir l'entreprise FAVIER pour un montant de 16 036.32€HT pour une charpente en Douglas, Mme FOURNEL procède au vote

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Pour le carrelage, la commission propose de retenir l'entreprise IDEES CARRELAGES pour un montant de 6 485€HT, Mme FOURNEL procède au vote

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Pour la plâtrerie peinture, la commission propose de retenir l'entreprise PPTB pour un montant de 8 160.80€HT, Mme FOURNEL procède au vote

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Pour l'électricité, la commission a besoin de réétudier la question car elle est en attente d'une proposition du SIEL concernant l'éclairage du terrain qui pourrait peut-être se rajouter à l'éclairage public

Pour les menuiseries, les études ne sont pas terminées et pour la partie sanitaire/plomberie, les artisans n'ont pas fait parvenir les devis.

Mme FOURNEL ajoute que le permis de construire a été accordé.

Mme PAIN présente ensuite les entreprises sélectionnées par la commission bâtiments pour les travaux d'aménagement du local Kiné dans le bâtiment ancienne cure.

Pour la plâtrerie peinture/isolation, Mme FOURNEL propose de valider le devis de l'entreprise PPTB pour un montant de 9 544.89€HT et procède au vote

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Pour l'électricité/chauffage, Mme FOURNEL propose de valider le devis de l'entreprise CHAMBOST ÉLECTRICITÉ pour un montant de 3203.70€ HT

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1 (Mme CHAMBOST)

Mme PAIN précise que les artisans se sont engagés à ce que les travaux soient terminés avant le 1er mars 2024, date à laquelle le professionnel de santé souhaite débiter son activité à Machézal. L'évacuation de l'ancienne laine de verre et de la structure métallique du plafond à refaire seront effectuées par les agents communaux.

5 - Demande de subvention à la Région pour travaux d'aménagement local buvette

Dans le cadre des travaux d'aménagement du terrain derrière la mairie et du local buvette, Mme FOURNEL précise que la sollicitation d'une subvention "Bonus Ruralité" est possible, elle procède donc au vote pour l'autoriser à déposer un dossier

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

6 - Demande de subventions pour bâtiments communaux

Mme FOURNEL rappelle que la commune a été retenue pour bénéficier de subventions sur des travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux, dont la salle d'animation pour le dispositif Contrat Région : un accord de principe a été obtenu pour un montant de 90K€ de subvention sur une enveloppe de 400K€ de travaux. La commission bâtiments a réfléchi aux travaux à inclure dans une telle enveloppe : rénovations à la salle d'animation, notamment peintures isolantes, changement des menuiseries des logements communaux ancienne cure, ancienne poste et bâtiment bar, travaux de toitures, des chiffrages sont en cours. D'autres aides peuvent être demandées en parallèle auprès de l'Etat, des services du Département, une DETR si celle de la station d'épuration est soldée. Les travaux seront probablement échelonnés sur 2 à 3 ans.

Mme FOURNEL demande donc aux membres du conseil municipal de l'autoriser à choisir le programme de rénovations et à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès des différents organismes, elle procède au vote

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Mme FOURNEL propose également de déposer un dossier "Enveloppe de Solidarité" pour une aide financière d'environ 7 000€ pour les travaux prévus à la salle d'animation de passage en LED de l'éclairage, peintures intérieures, habillage des soubassements, aménagements extérieurs. Elle procède au vote

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Mme FOURNEL précise que les travaux d'agrandissement du bar ne peuvent pas entrer dans ces dispositifs et que l'entreprise de menuiserie CHAMBOST est venue étudier l'implantation du nouveau bar et procèdera aux travaux en début d'année.

7 - Changement de chaudière

Mme FOURNEL fait la synthèse de la réflexion de la commission bâtiment quant au changement du système de chauffage de la salle des fêtes : parmi les différentes propositions qui ont pu être obtenues car certaines entreprises n'ont pas souhaité se positionner ou n'ont jamais adressé les devis attendus, la commission propose d'opter pour une nouvelle chaudière fuel compatible biofuel, système efficace pour monter en température rapidement et répondre à l'usage très ponctuel. La commission bâtiments a retenu le devis de l'entreprise TERRIER pour un montant de 15 285.75€HT comprenant la nouvelle chaudière, le changement de cuve et l'installation d'un comptage de combustible. Mme FOURNEL rappelle que la commune était éligible à une subvention de 40K€ du département sur un montant de 60€ estimé pour chaudière à granulés de bois. Un système de pilotage et de gestion de température sera étudié en complément. Mme FOURNEL indique que l'entreprise TERRIER s'est engagée à intervenir en début d'année 2024 et procède au vote pour valider son devis de 15 285.75€ HT

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

8 - Assurance du personnel

Ce point à l'ordre du jour de la précédente séance avait été reporté, Mme FOURNEL présente le document comparatif mis à jour concernant l'assurance pour prise en charge des arrêts de travail des agents communaux. Cette assurance s'est révélée utile ces dernières années compte tenu des arrêts des agents communaux. Après discussions, Mme FOURNEL propose de valider le contrat prise en charge à 100% sans maternité proposé par l'organisme CIGAC pour un montant de cotisation de 4 219.94€ pour 2024 et procède au vote

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

9 - Prime pouvoir d'achat

Un décret paru le 31/10/2023 prévoit le versement d'une prime de pouvoir d'achat de 800€ maximum à destination des agents de la fonction publique territoriale dont la rémunération sur la période de référence du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 n'excède pas 39K€. Des tranches doivent être déterminées selon les modalités du décret. Mme FOURNEL précise que la copler a validé ce dispositif pour ses agents. Elle propose d'attribuer une prime de 600€ pour la tranche minimale et 500€ pour la tranche immédiatement supérieure, le montant étant proratisé par rapport à la quotité de travail du contrat, pour les agents titulaires et procède au vote.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

10 - Modification du PLUI

Mme FOURNEL explique la création STECAL (secteurs de taille et de capacité limités) comme évolutions du PLUI : secteurs délimités au sein des zones inconstructibles des PLU (zones A et N) et au sein desquels certaines constructions ou installations peuvent être édifiées de manière dérogatoire, ces requalifications permettent une latitude pour des activités économiques. Mme FOURNEL cite 4 exemples sur le territoire et soumet à approbation de principe ces modifications du PLUI

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

MME BISSUEL quitte la séance à 22H20.

11 - Implantation des zones d'accélération pour les installations terrestres de production renouvelable

Mme FOURNEL fait le résumé des ateliers Plan Climat Air Energie Territorial PCAET (cf questions diverses séance du 12 octobre 2023) à la suite desquels la commune devait rendre un travail de définition de zones d'acceptabilité sur des cartes pour l'implantation de réalisations d'installations d'énergies renouvelables sur son territoire non agricole. M PION a assisté à la réunion de compilation au niveau du territoire le 16/11/2023, la date limite pour rendre les cartes numériques définitives a été reportée au début d'année 2024, Mme FOURNEL souhaite tout de même prendre une délibération de principe pour valider le travail réalisé en groupe et procède au vote

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

12 - Demande de subventions exceptionnelles des associations Villages Partages, Sou des Ecoles

Mme FOURNEL lit un courrier reçu de la part de la nouvelle association Villages Partages qui a été créée dans le but d'animer les villages de Chirassimont et Machézal en lien avec les bibliothèques des 2 villages. Mme CHAMBOST explique que cette association a été créée afin de pouvoir prétendre à des aides au financement pour des manifestations, aides auxquelles ne peuvent prétendre les municipalités pour leurs bibliothèques. Les membres de l'association font la demande d'une subvention de démarrage à chacune des mairies des 2 villages. Mme FOURNEL précise que la convention entre la médiathèque départementale et la bibliothèque municipale prévoit une dotation de 0.50€ par habitant pour les animations culturelles et préconise 2€ par habitant pour l'achat d'ouvrages.

En 2023, le budget de 0.50€ pour les animations n'ayant pas été consommé, Mme FOURNEL propose de le transformer en subvention de démarrage pour l'association Villages Partages, donc de lui verser un montant de 197€ (0.50€*394 habitants) et procède au vote

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Mme CHAMBOST et Mme FOURNEL annoncent le projet 2024 "colorons nos villages" par les bibliothèques des 2 villages et la nouvelle association. Mme Fournel fait le point sur le budget prévisionnel qui a été élaboré et souhaite délibérer sur un accord de principe d'éléments pris en charge par la commune de Machézal sur le reste à charge après subventions de la COPLER et du Département Elle propose de participer sur une somme de 2850€ au maximum comprenant une partie du coût des conférences, la moitié de la fresque, des photocopies, des frais de réception... Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme FOURNEL lit ensuite un courrier adressé par le Sou des Ecoles du RPI CHIRASSIMONT MACHEZAL qui sollicite une subvention exceptionnelle pour une classe verte prévue à Bully (42) du 5 au 8 mars 2024.

Le coût global est de 7 854€ + 900€ de transport pour les enfants des 2 communes. 28 enfants sont concernés, dont 17 de Machézal. Pour ces 17 enfants de la commune, Mme FOURNEL propose de verser par l'intermédiaire d'une subvention exceptionnelle au Sou des Ecoles 4€/ jour / enfant, la subvention habituelle pour les centres de loisirs et séjours, plus 50€ par enfant, soit 66€ par enfant de Machézal, soit un total 1 122€ de subvention. Elle procède au vote

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

13 - Participation financière pour construction d'un gymnase à Amplepuis

Mme FOURNEL donne lecture d'un courrier reçu de la part de M PONTET, Maire d'Amplepuis, qui explique qu'un nouveau gymnase a été construit à Amplepuis, que le budget prévu au départ a été fortement impacté par les hausses en tous genres. Aujourd'hui, la ville d'Amplepuis n'a plus de budget pour équiper ce nouveau gymnase et sollicite les communes desquelles proviennent des adhérents au club de gymnastique pour une participation financière. Après discussions, Mme FOURNEL exprime avoir

l'impression de se trouver devant le fait accompli et propose de ne pas donner une suite favorable à la demande de M PONTET. Cette proposition de ne pas participer est validée à l'unanimité.

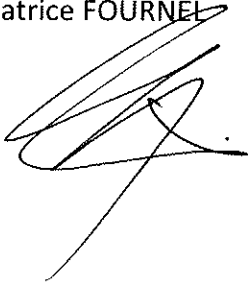
Questions diverses

- Mme FOURNEL annonce l'installation en début de semaine des composteurs collectifs sur le côté de l'Eglise par le service déchets de la Cople. Cette installation n'a pas pu être finalisée car la famille MICHEL, voisine des lieux, est intervenue en contestant. Mme FOURNEL indique qu'elle va gérer l'affaire.
- Mme FOURNEL indique qu'une information est parvenue à la mairie par le Préfet de Police de Paris qui s'oppose au transfert demandé de la licence IV. La licence IV qui a été vendue aux enchères reste attachée au local bar de Machézal pour son exploitation. Mme FOURNEL indique cependant que le demandeur a la possibilité d'effectuer un recours.
- Mme FOURNEL demande aux membres du conseil de noter la date du 9 juin 2024 pour les élections européennes.
- Le prochain conseil municipal se réunira le 18/01/2024 puis le 22/02 puis le 28/03.
- La commission bâtiments se réunira le 21/12 à 20H

La séance est levée à 23H55.

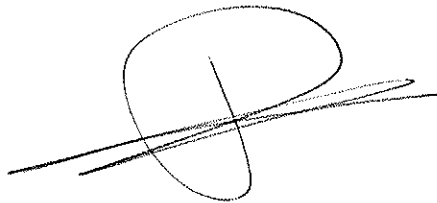
Le Maire

Béatrice FOURNEL

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le secrétaire de séance

Françoise CHAMBOST

A handwritten signature in black ink, featuring a large circular loop with a vertical line through it and a horizontal stroke at the bottom.